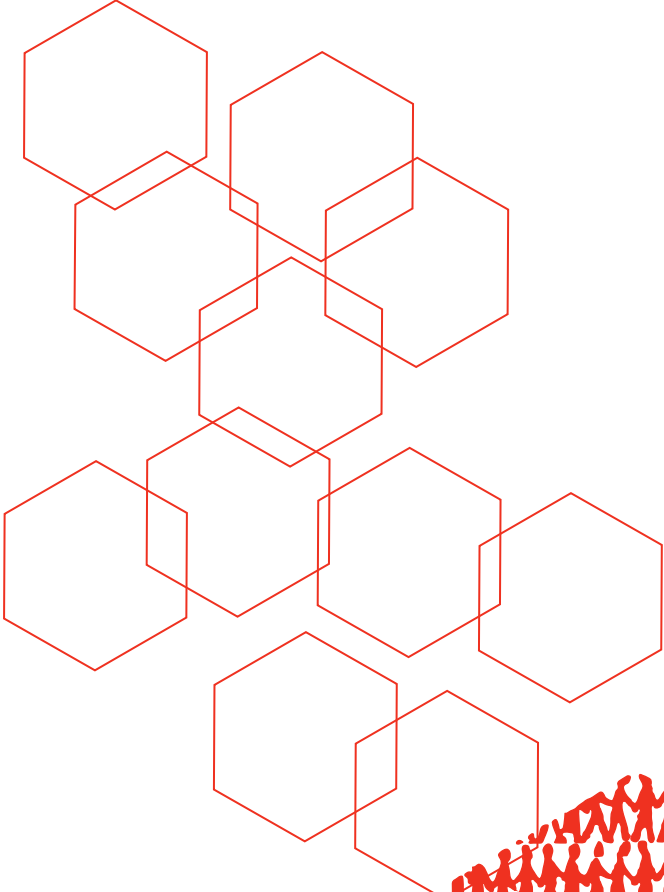
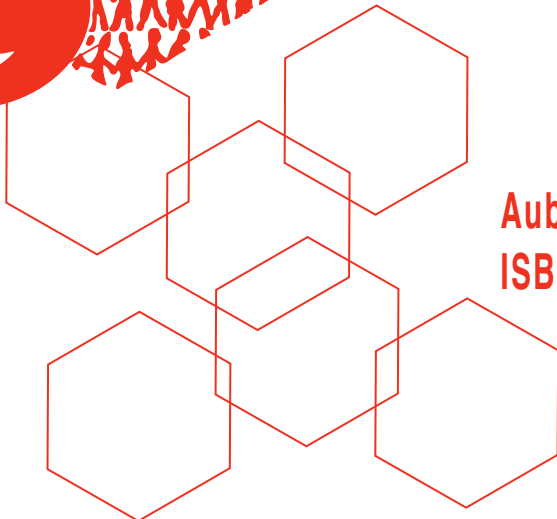


Famille et crises



*Bilampoa Gnoumou Thiombiano
Catherine Bonvalet
Assa Doumbia-Gakou (éditeurs)*



Aubervilliers, 2024
ISBN 978-2-901107-08-8

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF · 9, cours des Humanités - CS 50004 – 93322 Aubervilliers Cedex (France) – <http://www.aidelf.org>

Famille et crises

Édité par Bilampoa Gnoumou Thiombiano, Catherine Bonvalet, Assa Doumbia-Gakou
2024

Bilampoa Gnoumou Thiombiano, Catherine Bonvalet, Assa Doumbia-Gakou	1
Famille et crises	
Marie-Noëlle Duquenne, Stamatina Kaklamani	7
Incidences de la crise sur la composition des ménages en Grèce	
Leïla Fardeau, Éva Lelièvre, Loïc Trabut	29
Un quart de ménages complexes en Polynésie française. Des modes de corésidence adaptés aux crises	
Arnaud Régnier-Loilier, Amandine Baude	51
Résidence des enfants au Québec deux ans après la séparation des parents	
Anne Salles	81
L'impact de la perception des crises sur les intentions de fécondité en France et en Allemagne	
Byron Kotzamanis	105
L'impact des crises de la décennie 2010 sur la fécondité en Grèce	
Justin Dansou	121
Pratique contraceptive parmi les femmes en âge de procréer dans les contextes d'instabilité socio-politique en Afrique Sub-Saharienne : Une analyse des données d'Enquête Démographique et de Santé	

Association internationale des démographes de langue française

Résidence des enfants au Québec deux ans après la séparation des parents¹

RÉGNIER-LOILIER Arnaud*
BAUDE Amandine**

Introduction

Dans nombre de pays, les séparations et ruptures d'union sont de plus en plus fréquentes et précoces. Le Québec n'échappe pas à cette tendance (Castagner *et al.*, 2016). Si de nombreuses séparations n'impliquent pas d'enfants (unions non fécondes), de plus en plus d'enfants sont concernés. Au Québec, deux enfants sur cinq vont connaître la séparation de leurs parents avant l'âge de 17 ans (Desrosiers et Tétreault, 2018). Se pose alors la question des arrangements résidentiels après la séparation, avec l'idée que « l'intérêt de l'enfant » doit primer. À ceci s'ajoute un « idéal d'égalité parentale », qui n'est pas seulement porté par les experts et les juristes, mais plus largement par la population (Godbout *et al.*, 2018). Il en découle une augmentation continue de la garde partagée dans plusieurs pays, avec toutefois des variations selon le contexte.

La comparaison internationale est complexe en raison de champs et de définitions qui varient d'une source de données à l'autre (Unterreiner, 2018 ; Steinbach *et al.*, 2021 ; Hakovirta et Skinner, 2021). Steinbach et ses collègues (2021) proposent cependant une vue d'ensemble de la garde partagée (*symmetric joint physical custody* (JPC) entendue comme le fait que l'enfant passe « la moitié du temps » chez son autre parent) dans 37 pays nord-américains et européens, décrivant la situation résidentielle des adolescents de 11, 13 et 15 ans². La garde partagée « symétrique » (lorsque l'enfant passe la moitié de son temps avec ses deux parents) représente environ 6 % des arrangements résidentiels. Pour ne donner que quelques exemples, la Suède arrive en tête (21 % de garde partagée) suivie de la Belgique (14 %), de la France (7 %), de l'Italie (3 %) et de la Russie (1 %). Le Canada se situe autour de 10 %. D'autres auteurs (Hakovirta et Skinner, 2021) ont également proposé un panorama d'ensemble, mais, là encore, sans prétendre à la comparabilité stricto sensu en raison de seuils variables (âge des enfants, définition de la garde partagée, etc.). Au sein même d'un pays, la mesure est en elle-même compliquée, comme l'a montré David Pelletier (2017) pour le Québec et le Canada. Les diverses sources (recensement, données administratives, judiciaires, enquêtes) ont chacune leurs

¹ Cette présentation au colloque de l'AIDELF a donné lieu à publication avant la parution des actes sous la référence : Régnier-Loilier A., Baude A., Rouyer V., 2023, « Modalités de résidence des enfants après la séparation. Des arrangements pluriels », in Saint-Jacques M.-C., Robitaille C., Godbout É., Baude A. et Lévesques S., *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise. Les premiers moments*, PUL, chapitre 3, p. 89-122. Il est reproduit ici avec l'aimable autorisation des directrices de l'ouvrage.

² Source : Health Behaviour in School-aged Children Study (2002, 2006, 2010).

* Ined

** Université de Bordeaux

avantages mais aussi leurs limites (par exemple, enfants comptés à la fois dans le logement de l'un et de l'autre des parents dans le recensement, effet du déclarant notamment si l'on tient compte du point de vue des enfants ou de celui des parents, biais d'échantillonnages, etc.) et les estimations qui en sont issues sont de ce fait peu comparables. Afin de décrire plus précisément les arrangements résidentiels, Pelletier suggère de recourir à un calendrier résidentiel quotidien documenté et utilisé par Sodermans *et al.* (2014) pour mesurer le temps effectif passé par l'enfant chez chacun de ses parents. Cette approche a été retenue dans l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (*cf. infra*). Un premier objectif de ce chapitre est de proposer une photographie de la diversité des arrangements résidentiels en s'appuyant sur ce calendrier résidentiel, du point de vue du champ de l'enquête : le parent répondant, séparé depuis environ deux ans, avec au moins un enfant de moins de 14 ans touché par la séparation.

Au-delà de la question de la mesure se pose celle des caractéristiques associées à telle ou telle configuration résidentielle des enfants après la rupture. À ce sujet, la littérature internationale est riche et les facteurs mis en évidence sont nombreux. Les caractéristiques des enfants (sexe, âge, fratrie) peuvent entrer en ligne de compte. Par exemple, en raison d'un investissement paternel plus fort avec les garçons qu'avec les filles (Juby *et al.*, 2005), la résidence partagée ou principale chez le père pourrait être plus fréquente. Certaines études vont dans ce sens (Cancian et Meyer, 1998), mais d'autres ne relèvent guère d'effet propre du sexe des enfants (Juby *et al.*, 2005 pour le Canada, Sodermans *et al.*, 2013 pour la Flandre). Bonnet et ses collègues (2015) observent que les fratries sont par ailleurs d'autant plus souvent séparées que les enfants sont nombreux, en raison du coût élevé du logement. Pour leur part, les très jeunes enfants continuent d'être plus souvent confiés à la mère (Carrasco et Dufour, 2015). Les caractéristiques sociales des parents sont également associées au type d'arrangement. Un partage égalitaire de la résidence des enfants et par exemple plus répandu chez les personnes aux plus hauts revenus ainsi que chez les plus diplômées (Bauserman, 2012 ; Sodermans *et al.*, 2013 ; Bonnet *et al.*, 2015) ; la garde partagée est également d'autant plus fréquente que le nombre hebdomadaire d'heures de travail est élevé (Steinbach et Augustijn, 2021). Les caractéristiques de la relation rompue peuvent également être liées au type d'arrangement résidentiel mis en place après la séparation. Les personnes mariées semblent plus attachées aux liens familiaux (Perelli-Harris et Bernardi, 2015) et donc hypothétiquement au maintien de liens parentaux après la séparation mais, dans le même temps, un plus grand égalitarisme entre sexes semble prévaloir au sein de couples cohabitants (McClain et Demaris, 2013). L'effet attendu du statut matrimonial est donc indéterminé. Le contexte de la séparation, notamment le degré de judiciarisation de la séparation et la conflictualité des relations entre les ex-partenaires, entre également en ligne de compte. Ainsi, une relation de bonne qualité entre les parents désunis est positivement associée à la prévalence de la garde partagée et au nombre de transitions de l'enfant entre les domiciles de ses deux parents, une fois le type d'arrangement résidentiel contrôlé (Steinbach et Augustijn, 2021). Tina Haux et Lucinda Platt (2021) ont pour leur part mis en avant que les pères les plus investis dans la parentalité avant la séparation tendent davantage à rester investis auprès de leurs enfants après la séparation. Le second objectif de ce chapitre vise ainsi à documenter les facteurs associés à tel ou tel type d'arrangement résidentiel au Québec, sans pour autant prétendre déterminer un sens causal. Une bonne entente entre les ex-partenaires peut par exemple conduire plus facilement à la garde partagée, de même que cette dernière peut favoriser en retour une bonne entente entre eux.

Dans le contexte actuel d'augmentation de la garde partagée et du recul de la garde exclusive à la mère, il importe de comprendre le plus précisément possible les mécanismes de mise en place des différents types d'arrangements résidentiels des enfants après la séparation, d'autant plus que nombre d'études

cherchent à étudier l'association entre les modalités de résidence et le bien-être des enfants, leur développement cognitif et social (Berman et Daneback, 2020).

Après une brève présentation des données (section 1), nous tentons de rendre compte d'une partie de la diversité des arrangements en nous appuyant sur la description du domicile où l'enfant a passé les 28 dernières nuits avant l'enquête (section 2). Enfin nous nous intéressons aux facteurs associés à tel ou tel type d'arrangement résidentiel (section 3).

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec³ (ELPSRQ) lors du premier temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau, *et al.*, 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant âgé de moins de 14 ans.

Échantillon

Le calendrier résidentiel (voir infra) ne devait être complété que par les parents ayant indiqué, « en pensant aux 6 derniers mois », avoir « vu [prénom de l'enfant cible] en face-à-face au moins une fois par mois » (soit 1354 sur 1551 répondants). La plupart (165 sur 197) des personnes n'ayant pas eu à remplir le calendrier sont en réalité des personnes n'ayant pas indiqué de fréquence de rencontres au cours des six derniers mois, mais une réponse « Autre », en précisant ouvertement l'organisation. Il s'agit dans la grande majorité à des cas de situations de gardes partagées, sans qu'il soit possible de déterminer précisément la quantité de temps. Ces parents ne sont donc pas pris en compte ici. Parmi les personnes qui avaient à remplir le calendrier, 5,8 % ($n = 78$) ne l'ont pas rempli ou l'ont fait de façon incomplète, rendant impossible la détermination de l'organisation mise en place par les ex-partenaires. Une modélisation de la « non-réponse » ($n = 275$) a révélé que les parents concernés ne différaient guère des autres sur les variables d'intérêt retenues ci-après. Comme il s'agit pour la plupart de parents en résidence partagée, on gardera donc à l'esprit que les prévalences d'arrangements présentés plus loin sous-estiment probablement légèrement la garde partagée dans l'échantillon de parents interrogés. Finalement, l'analyse porte sur 1 276 parents ayant complété le calendrier.

Variabes

Ce chapitre s'appuie sur le calendrier résidentiel qui permet de documenter où l'enfant a dormi sur une période de 4 semaines (28 jours)⁴. La question était : « *En pensant aux deux dernières semaines (scolaires), veuillez indiquer, pour chaque nuit, chez qui [prénom de l'enfant cible] a dormi ? : chez vous/chez l'ex-partenaire/ailleurs* ». Il était ensuite demandé au répondant : « *L'organisation était-elle*

³ Pour plus de détails sur la méthodologie, voir Saint-Jacques, Robitaille et Ivers (2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ : <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

⁴ L'usage de ce calendrier présente plusieurs avantages (Sodermans *et al.*, 2014 ; Steinbach *et al.*, 2021). Il propose une mesure plus objective des arrangements résidentiels, laissant de côté les ressentis ou sentiments subjectifs. En tenant compte des jours d'alternance, il permet en outre de distinguer les « enfants du week-end », dont les temps parentaux sont davantage vécus sur un mode ludique, de ceux des jours de semaine (école). Le calendrier permet enfin de repérer les jours d'alternance entre les deux domiciles et leur fréquence, donc de proposer différentes typologies, plus ou moins détaillées.

la même les deux précédentes semaines ? ». Sur les 1276 personnes, 168 ont répondu négativement (13 %). Dans ce cas, elles remplissaient un nouveau calendrier résidentiel portant sur ces deux semaines (scolaires). Dans 51 cas, le calendrier contient au moins une nuit passée « ailleurs ». Pour chacune des 28 nuits, on sait donc si l’enfant a dormi chez sa mère (M), son père (P) ou ailleurs (voir l’illustration).

Illustration. Codification du calendrier résidentiel des enfants

Semaine 1							Semaine 2							Semaine 3							Semaine 4						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
P	P	P	P	P	P	P	M	M	M	M	M	M	M	P	P	P	P	P	P	P	M	M	M	M	M	M	M
M	M	M	M	M	P	P	M	M	M	M	P	P	M	M	M	M	M	P	P	M	M	M	M	P	P	M	M
...																											
Légende : P – nuit passée chez le père M – nuit passée chez la mère																											

Signification :
semaine 1 et 3 chez le père,
semaine 2 et 4 chez la mère
Du lundi au vendredi chez la mère,
samedi et dimanche chez le père

Les caractéristiques prises en compte dans l’étude sont les suivantes :

- Caractéristiques du parent : sexe (femme/homme), niveau de scolarité (collège ou moins/premier cycle/études supérieures/autre, non renseigné), revenu individuel imposable l’année de la séparation en dollars canadiens (< 30 000,00 CAD/30 000,00 CAD à moins de 50 000,00 CAD/50 000,00 CAD à moins de 70 000,00 CAD/70 000,00 CAD et plus), pays de naissance (Canada/ailleurs).
- Caractéristiques des enfants : croisement du sexe (garçon/fille) et de l’âge (< 5 ans/5 à moins de 8 ans/8 à moins de 11 ans/11 ans et plus), nombre de frères et sœurs (aucun/un/deux ou plus).
- Caractéristiques de l’union rompue : situation matrimoniale (marié/non marié), durée de l’union rompue (< 6 ans/6 à moins de 10 ans/10 à moins de 14 ans/14 ans ou plus).
- Caractéristiques de la séparation : initiateur de la séparation (père/mère/les deux), raisons de la rupture (plusieurs motifs possibles : plus amoureux/mésententes, conflits/santé mentale/rencontre, infidélité/violence/dépendance, alcool), degré de difficulté à trouver un arrangement (aucune difficulté [1 sur une échelle de 1 à 10]/peu de difficulté [2 à 5]/beaucoup de difficulté [6 à 10]), type d’entente (amiable, médiation/avocat/attente d’un jugement, d’un procès)⁵.

Analyse

Les effectifs présentés dans ce chapitre sont bruts, alors que les pourcentages sont pondérés. L’approche retenue dans cette contribution est délibérément descriptive (établissement de pourcentages) dans le but de proposer aux lecteurs et lectrices des chiffres aisément intelligibles. Des modèles de régression logistique multinomiale ont été réalisés pour repérer l’effet propre de chacune des caractéristiques considérées⁶, mais ne sont évoqués que pour moduler l’interprétation possible de telle ou telle corrélation.

⁵ Pour plus de détail sur la catégorisation utilisée, voir Godbout *et al.* (2023) « Les conflits sévères de séparation : comment circonscrire cette réalité chez les parents québécois ? ». Merci aux auteurs et auteures pour la mise à disposition de leur variable.

⁶ Non présentés ici. Pour plus de détails, voir Régnier-Loilier et Baude, 2023.

Une multitude d'arrangements, mais des organisations dominantes

Diversité des arrangements et arrangements dominants

Sur l'ensemble des 1276 personnes ayant complété le calendrier, on recense plus de 400 arrangements différents. Par symétrie d'une semaine à l'autre, certains se recoupent néanmoins : par exemple, si l'enfant a passé les semaines 1 et 3 chez la mère et 2 et 4 chez le père (MMMMMMM-PPPPPPP-MMM-MMMM-PPPPPPP), c'est équivalent au fait d'avoir passé les semaines 2 et 4 chez la mère et 1 et 3 chez le père (PPPPPPP-MMMMMMM-PPPPPPP-MMMMMMM). Afin de proposer une vue d'ensemble, le tableau 1 présente un regroupement des principaux arrangements résidentiels entre parents séparés au Québec, deux ans environ après la séparation (21 mois en moyenne). Pour chacun des types d'arrangements considérés, le nombre de jours d'alternance sur 28 jours ainsi que les jours de la semaine où l'enfant change de domicile ont été repérés (par exemple les vendredis).

Le type d'organisation le plus fréquent est la « résidence paritaire 50/50 »⁷ (44 %) où l'enfant passe autant de nuits chez l'un et l'autre des parents⁸. Cette prévalence de la résidence de l'enfant équitablement répartie entre les deux domiciles parentaux paraît fréquente dans l'ELPSRQ, en comparaison avec d'autres sources québécoises (Pelletier, 2020) et avec d'autres pays (Hakovirta et Skinner, 2021)⁹. Lorsque la résidence de l'enfant est partagée de façon paritaire, le nombre moyen d'alternances entre les deux domiciles est de sept pour la période observée de 28 jours.

Dans cette situation de partage du temps, l'arrangement le plus fréquent (un cas sur deux environ) est une alternance hebdomadaire, avec un changement de domicile (quatre transitions mensuelles en moyenne) autour du week-end (le vendredi, sans doute le soir après la journée d'école, ou le lundi, sans doute le matin pour le retour à l'école). Une deuxième organisation ressort également (près d'un quart des cas) avec deux jours chez l'un, deux jours chez l'autre, puis cinq jours chez l'un et cinq jours chez l'autre. Dans cette configuration, les changements de domicile (sept en moyenne sur 28 jours) ont lieu pour ainsi dire systématiquement le lundi, et/ou le mercredi, et/ou le vendredi. Une troisième organisation ressort parmi les autres arrangements en cas de partage égal du temps, soit le découpage de la semaine en trois moments : trois jours chez l'un, deux jours chez l'autre puis de nouveau deux jours chez le premier, et inversement la semaine suivante. Là encore, les alternances (11 en moyenne) ont principalement lieu autour du week-end et le mercredi.

⁷ Dans la suite du texte, la terminologie suivante est retenue : « résidence paritaire » ou « résidence 50/50 » pour désigner les situations où l'enfant a passé autant de nuits chez ses deux parents, « résidence principale » pour désigner les situations où l'enfant a passé plus de nuits chez un parent (plus de 50 %), « résidence chez un seul parent exclusivement » pour désigner les situations où il a passé l'ensemble des 28 dernières nuits chez un seul parent.

⁸ La « résidence partagée » ou « garde partagée » couvre des définitions variables selon les études, les pays et les sources (50-50 %, 40-60 %, 30-70 %). Dans cette communication, nous nous éloignons de la définition juridique applicable au Québec (partage 40-60 %) pour nous centrer sur un partage du temps parental égal (50/50 %), qui représente 44 % des situations. En élargissant la voilure, les prévalences sont de 57 %, si l'on retient comme critère « entre 40 et 60 % du temps chez chacun des parents », et de 62 %, si l'on retient comme repère 30-70 %.

⁹ Les comparaisons, tant au niveau international que national, sont toutefois fragiles, puisque les champs, les définitions et les échantillonnages varient d'une source à une autre.

Tableau 1. Description des arrangements résidentiels les plus fréquents des enfants

Arrangement le plus fréquent			Alternance	
Description des 28 jours (LMMJVSD-LMMJVSD-LMMJVSD-LMMJVSD)	%	Nombre de configurations différentes	Les trois jours d'alternance les plus fréquents (et %)	Nombre moyen d'alternances sur 28 jours
P=chez le père M=chez la mère				
Résidence paritaire 50/50 : 14 nuits chez la mère, 14 nuits chez le père (44,3%)				
7 jours consécutifs chez le père et la mère (n=269 ; 20,6%)	38,6	13	vendredi (41%), lundi (39%), dimanche (11%)	3,6
5 jours puis 2 jours (n=123 ; 9,6%)	41,0	14	lundi (98%), mercredi (98%), vendredi (98%)	7,4
3 jours puis 2 jours puis 2 jours (n=92 ; 7,5%)	97,9	7	mercredi (93%), vendredi (92%), lundi (90%)	11,1
Autre arrangement (n=85 ; 6,6%)	85,8	7	mercredi (79%), jeudi (67%), vendredi (64%)	11,6
Résidence principale chez le père (7,7%)				
Toujours chez le père (28 jours) (n=9 ; 0,7%)	100,0	1	-	0
Le plus souvent chez le père (15 à 27 jours) (n=87 ; 7,0%)	37,8	67	vendredi (68%), lundi (61%), dimanche (54%)	7,7
16 jours chez P, 12 jours chez M (dans 23% des cas, 8 jours chez P et 6 jours chez M ; dans 15% des cas, 4 jours chez P, 3 jours chez M) 24 jours chez P, 4 jours chez M (dans 9 cas sur 10 un w-e au deux semaines) 18 jours chez P, 10 jours chez M	20,6 11,1			
Résidence principale chez la mère (43,9%)				
Toujours chez la mère (28 jours) (n=115 ; 9,3%)	100,0	1	-	0
Le plus souvent chez la mère (15 à 27 jours) (n=445 ; 34,5%)	25,2	237	vendredi (68%), dimanche (57%), lundi (44%)	7,0
24 jours chez M, 4 jours chez P (dans 8 cas sur 10 un w-e au deux semaines) 16 jours chez M, 12 jours chez P 20 jours chez M, 8 jours chez P	21,0 15,5			
Au moins une nuit ni chez le père, ni chez la mère (n=51 ; 4,2%)				
ENSEMBLE (100,0%)				

Source : ELPSRQ, 2018, temps 1 (T1 FICHER PARENT 2020-10-27)

Champ : ensemble des répondants, hors données manquantes (1276 répondants)

Lecture (ex. « sept jours consécutifs chez le père et la mère (20,6 %) » : 20,6 % des parents séparés indiquent que l'enfant a passé sept nuits consécutives chez l'un, puis chez l'autre parent. Parmi ces arrangements, 38,6 % s'organisent de la façon suivante (PPPPPP-MMMMMMM-PPPPPP-MMMMMMM ou MMMMMMM-PPPPPP-MMMMMMM-PPPPPP) : du lundi au dimanche, chez l'un une semaine, puis chez l'autre la semaine suivante. Sur les 28 jours, l'enfant en a passé en moyenne 14 chez sa mère et il y a eu 3,6 alternances de domicile pour l'enfant. Elles ont eu lieu principalement le vendredi (la nuit passée le vendredi diffère de celle passée le jeudi), le lundi et le dimanche.

Lorsque l'enfant est plus souvent chez sa mère (44 %), il est toujours chez elle dans près d'un cas sur quatre. Autrement, l'arrangement le plus fréquent (un quart des situations) est un père qui voit son enfant un week-end sur deux (sept transitions résidentielles en moyenne qui se déroulent le plus souvent le vendredi, le dimanche ou le lundi).

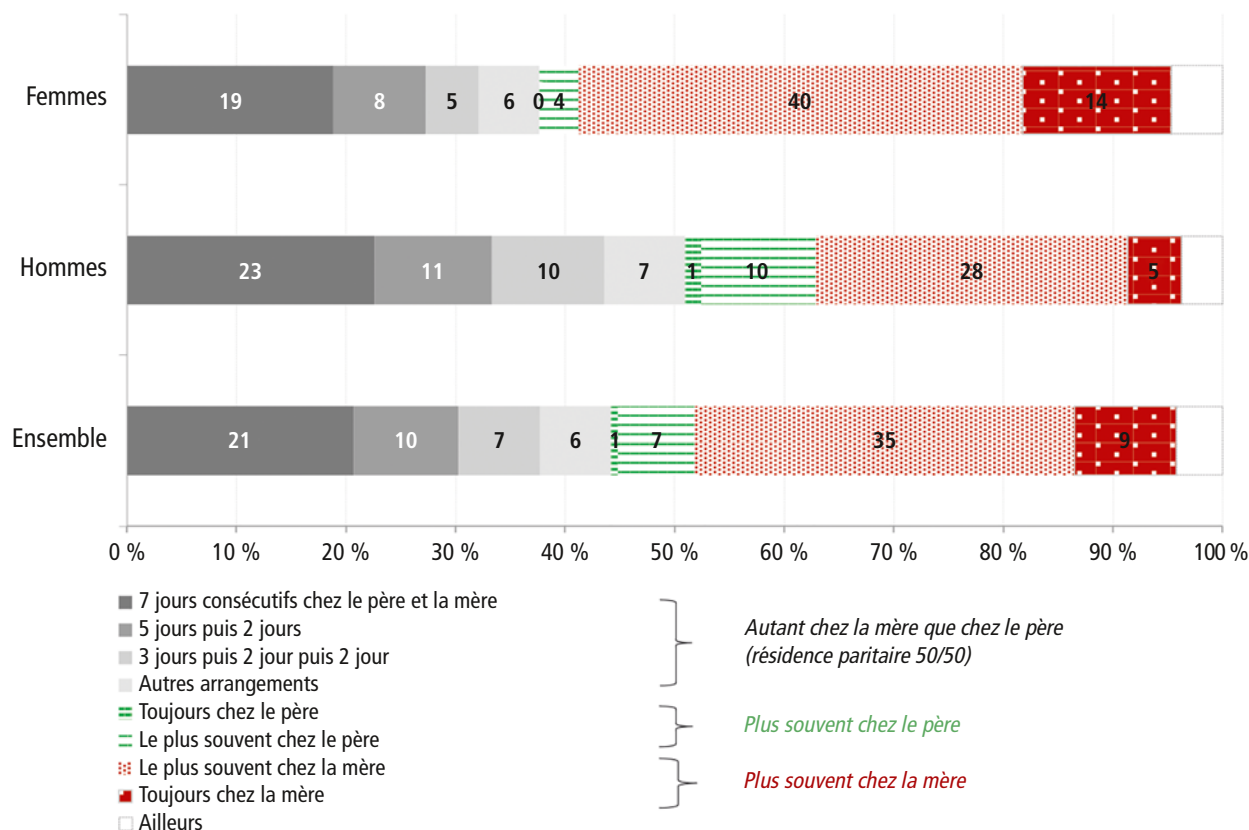
Enfin, lorsque l'enfant passe plus de nuits chez son père (8 %), ce n'est que très marginalement sur une base exclusive (moins de 1 % de l'ensemble des parents). L'enfant passe en moyenne un peu plus de deux jours chaque semaine chez sa mère, avec des jours de transition le plus souvent autour du week-end. Les situations où il passe plus de nuits chez son père ou chez sa mère ne sont pas tout à fait « symétriques » : lorsque l'enfant réside le plus souvent chez son père, il passe en moyenne 9 nuits chez sa mère (sur la période des 28 jours observés), tandis que lorsqu'il réside le plus souvent chez elle, l'enfant passe en moyenne 8 nuits chez son père.

Des points de vue différents entre les pères et les mères ?

La répartition d'ensemble des arrangements résidentiels rassemble les situations relatées par des hommes et des femmes. D'importants écarts apparaissent selon le sexe du répondant (figure 1), qui tend à s'attribuer davantage la résidence de l'enfant (soit un plus grand nombre de nuits passées à son domicile au cours des quatre dernières semaines). Ainsi, 54 % des femmes disent que l'enfant a passé plus de nuits chez elles, alors que 33 % des hommes disent que l'enfant en a passé plus chez la mère ; 11 % des hommes disent que l'enfant a passé plus de nuits chez eux, alors que 4 % des femmes disent que l'enfant en a passé plus chez le père. Corolairement, 51 % des hommes indiquent que l'enfant a passé autant de nuits chez ses deux parents, contre seulement 38 % des femmes.

Pour expliquer ces écarts, deux hypothèses, possiblement complémentaires, peuvent être avancées : soit le répondant (quel que soit son sexe) tend à s'attribuer davantage la résidence de l'enfant (biais déclaratif, de désirabilité) pour valoriser sa position dans l'engagement parental ou il tend à sous-estimer la résidence de l'enfant chez son autre parent (possible dénigrement de l'engagement de l'autre parent) ; soit les participants à l'enquête sont en partie sélectionnés : les parents résidant moins souvent ou pas du tout avec leurs enfants auraient moins pris part à une enquête portant sur la séparation, comme cela a été mis en évidence ailleurs (Bryson et McKay, 2018 ; Godbout *et al.*, 2021). En outre, notons que la description de l'éloignement géographique entre les ex-partenaires (en nombre de kilomètres) diffère selon le sexe de la personne enquêtée, or il est associé au type d'organisation, puisque la résidence partagée s'accommode plus avec la proximité des résidences des parents (Steinbach et Augustijn, 2021). Dans l'enquête, les hommes interrogés résident plus près de l'autre parent : 46 % des hommes disent vivre à moins de cinq kilomètres contre 38 % des femmes ; de plus, 2 % des hommes indiquent que la mère vit outre-mer contre 7 % des femmes.

Figure 1. Répartition des nuits (quatre dernières semaines) passées par l'enfant cible chez ses parents, selon le sexe du répondant



Source : ELPSRQ, 2018, temps 1 (T1 FICHER PARENT 2020-10-27)

Champ : ensemble des répondants, hors données manquantes (1 276 répondants)

Lecture (ex. « Femmes ») : 14 % des femmes indiquent que l'enfant cible a passé l'ensemble des nuits chez elles (modalité « Toujours chez la mère ») au cours des quatre semaines précédant l'enquête

En raison des écarts observés selon le sexe du répondant, l'analyse est stratifiée en considérant séparément femmes et hommes. Il ne s'agit toutefois pas de comparer leurs réponses respectives, précisément en raison de possibles effets de sélection. En outre, par souci de lisibilité, les analyses suivantes ne tiennent pas compte des situations où l'enfant a passé certaines nuits « ailleurs » que chez un parent (l'étude se limite au partage du temps entre parents uniquement) et proposent des regroupements de modalités : « toujours chez le père » et « plus souvent chez le père », en raison du très faible nombre de cas où l'enfant réside toujours chez le père¹⁰ ; « trois jours, puis deux jours, puis deux jours » et « Autres arrangements » dans les situations de résidence paritaire).

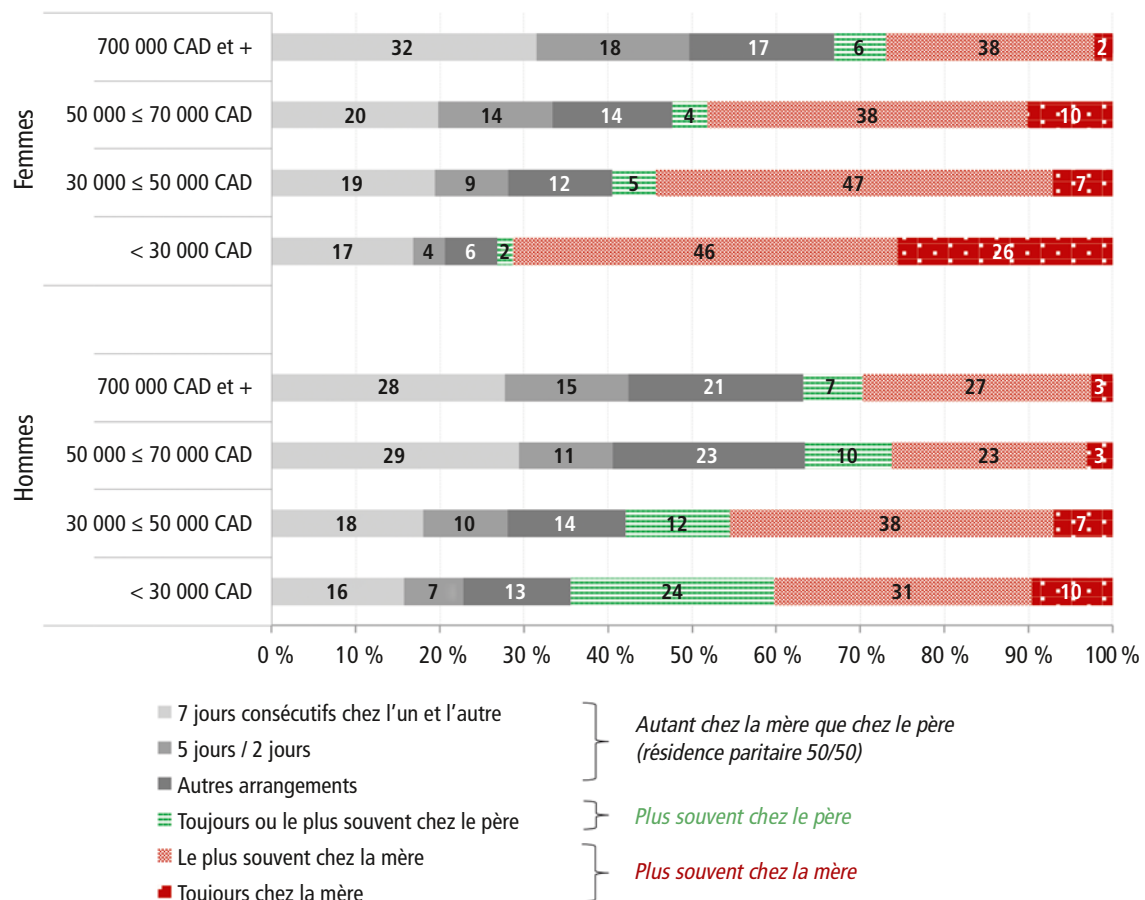
¹⁰ Ceci pour respecter les règles de confidentialité de l'ELPSRQ, en évitant de considérer des situations comportant moins de cinq personnes (Saint-Jacques et Robitaille, (2019), Cadre de gestion de données de l'ELPSRQ, Annexe D, procédure relative à la confidentialité des tableaux de résultats pour diffusion).

Des arrangements variables selon les caractéristiques des parents

La résidence paritaire 50/50 plus fréquente en haut de l'échelle sociale

Les arrangements résidentiels varient selon les caractéristiques sociales des parents. En premier lieu, d'importantes différences apparaissent selon le niveau de revenu net imposable du parent déclaré l'année de sa séparation (figure 2). Plus le niveau de revenu est élevé, plus la résidence paritaire est fréquente (67 % des cas lorsque la mère a déclaré 70 000,00 CAD ou plus contre 27 % si ses revenus étaient inférieurs à 30 000,00 CAD). La résidence exclusive de l'enfant chez la mère, quasi inexistante chez les femmes disposant des plus hauts revenus (2 %), représente un quart des cas parmi les plus bas revenus. Une tendance similaire, quoique moins franche, se dégage du côté des hommes. De même, le niveau de diplôme joue de façon importante chez les femmes uniquement (voir l'Annexe, tableau « femmes » et tableau « hommes »). Cela semble indiquer que la situation sociale de la mère entre davantage en jeu que celle du père dans la détermination de l'organisation résidentielle des enfants.

Figure 2. Répartition des nuits (quatre dernières semaines) passées par l'enfant cible chez ses parents, selon le niveau de revenu net imposable l'année de la séparation



Source : ELPSRQ, 2018, temps 1 (T1 FICHIER PARENT 2020-10-27)

Champ : ensemble des répondants dont l'enfant ne passe pas de nuits « ailleurs », hors données manquantes (1225 répondants)

Lecture (ex. « Femmes ») : 26 % des femmes dont le revenu mensuel net imposable l'année de la séparation est inférieur à 30 000,00 CAD disent avoir la résidence exclusive de l'enfant

Cela renvoie probablement à plusieurs logiques. Les femmes les plus diplômées, aux revenus élevés, sont aussi celles dont la position professionnelle est plus élevée dans la hiérarchie sociale (cadres, etc.). Cela se traduit par un nombre hebdomadaire d'heures de travail plus élevé, mais aussi par une identité sociale moins centrée sur la sphère familiale, avec une vision du couple biactif et de la famille moins classique, contrairement aux classes populaires (Testenoir, 2015). Quant à la répartition des rôles au sein du couple, l'organisation du travail parental est alors moins genrée et moins inégalitaire en haut de l'échelle sociale, avec des pères plus investis dans le quotidien des enfants (De Saint Pol et Bouchardon, 2013 pour la France ; Houle *et al.*, 2017 pour le Canada). La position professionnelle des parents au moment de la séparation se révèle ainsi étroitement liée au type d'arrangement résidentiel des enfants après la séparation (voir l'Annexe, tableau « Femmes et hommes »), avec une résidence paritaire 50/50 bien plus fréquente (54 %) lorsque les deux partenaires étaient actifs (54 % contre 30 % si le père était actif et la mère était inactive). À l'inverse, l'enfant réside plus fréquemment chez la mère (deux tiers des cas) si seul l'un des deux parents était actif, avec une distinction notable selon qu'il s'agit de l'inactivité du père ou de la mère : le fait de vivre exclusivement chez la mère est deux fois plus fréquent si le père était inactif que si seule la mère l'était (28 % contre 13 %). L'inactivité et le chômage de l'homme renvoient probablement à l'image selon laquelle le père n'est pas en mesure d'assurer le rôle de pourvoyeur de revenus pour ses enfants.

Résider exclusivement chez la mère est plus fréquent pour les non-natifs

L'arrangement « le plus souvent chez la mère », et notamment le fait de passer l'ensemble des nuits chez elle, est bien plus fréquent chez les personnes nées en dehors du Canada (12 % des femmes nées au Canada déclarent une résidence exclusive contre 29 % de celles nées ailleurs, voir l'Annexe, tableau « femmes »). L'effet du pays de naissance recoupe en partie celui des revenus, mais principalement du côté des hommes. L'année de leur séparation, le revenu annuel moyen est de 62 500 CAD pour les répondants nés au Canada contre 49 300 CAD pour ceux nés ailleurs ; en revanche, chez les femmes, on ne note pas d'écart de revenus (les femmes nées au Canada touchent 41 000 CAD contre 40 400 CAD pour celles nées ailleurs). Cela suggère que d'autres éléments, culturels par exemple, peuvent intervenir, avec une représentation plus genrée des rôles parentaux selon le pays de naissance.

Des arrangements également liées aux caractéristiques des enfants

Au-delà des caractéristiques des parents séparés, celles des enfants touchés par la séparation influent aussi sur le mode d'organisation résidentielle : âge, sexe et, plus largement, taille de la fratrie.

La résidence partagée paritaire plus fréquente avec l'âge

Le partage égalitaire du temps entre les deux domiciles est d'abord moins fréquent quand les enfants sont en bas âge : 36 % des enfants de moins de cinq ans ont passé autant de nuits chez leur mère et

chez leur père au cours des quatre dernières semaines, contre plus d'un enfant sur deux de huit ans et plus. Les jeunes enfants résident davantage chez la mère, notamment de façon permanente (16 % contre 8 % si l'enfant a huit ans ou plus).

Plus précisément, lorsque l'enfant partage équitablement ses nuits entre les deux domiciles, le type d'arrangement varie également avec l'âge. Plus l'enfant est âgé, plus l'alternance se fait sur un rythme hebdomadaire (une semaine entière chez l'un des parents, puis une semaine chez l'autre) : un tiers des enfants de moins de cinq ans en résidence paritaire 50/50 passent sept jours consécutifs chez chacun des parents contre les trois quarts des enfants de 11 ans et plus. Lorsque l'enfant a moins de cinq ans, les changements de logement se font donc à fréquence plus rapprochée : le nombre moyen d'alternances entre les domiciles sur 28 jours est alors de huit contre cinq si l'enfant a 11 ans ou plus¹¹. D'une part, on peut sans doute y voir un lien avec la nécessité de permettre aux (très) jeunes enfants de voir régulièrement (de façon rapprochée) leurs deux parents, et, d'autre part, le souhait d'offrir un rythme plus régulier à l'enfant une fois scolarisé en limitant le nombre de transitions en semaine. Ces tendances ne sont pas contredites, quel que soit le sexe de l'enfant, à l'exception de ceux de 11 ans et plus (figure 3). À ces âges, les filles passent davantage de nuits chez la mère (45 %) que les garçons (35 %), et elles y résident plus souvent de façon permanente (14 % contre 7 % des garçons). Cette « inversion » de tendance coïncide avec l'entrée dans la puberté, moment où la place de la mère dans l'apprentissage du corps pourrait possiblement être plus prépondérante. En résumé, aux jeunes âges (avant 5 ans) et à partir de la puberté (à 11 ans et après), la résidence des filles chez la mère est plus fréquente qu'aux âges intermédiaires ; pour les garçons, plus l'âge est élevé, plus la résidence partagée paritaire entre les deux foyers parentaux est de mise, aux dépens d'une résidence principale chez la mère.

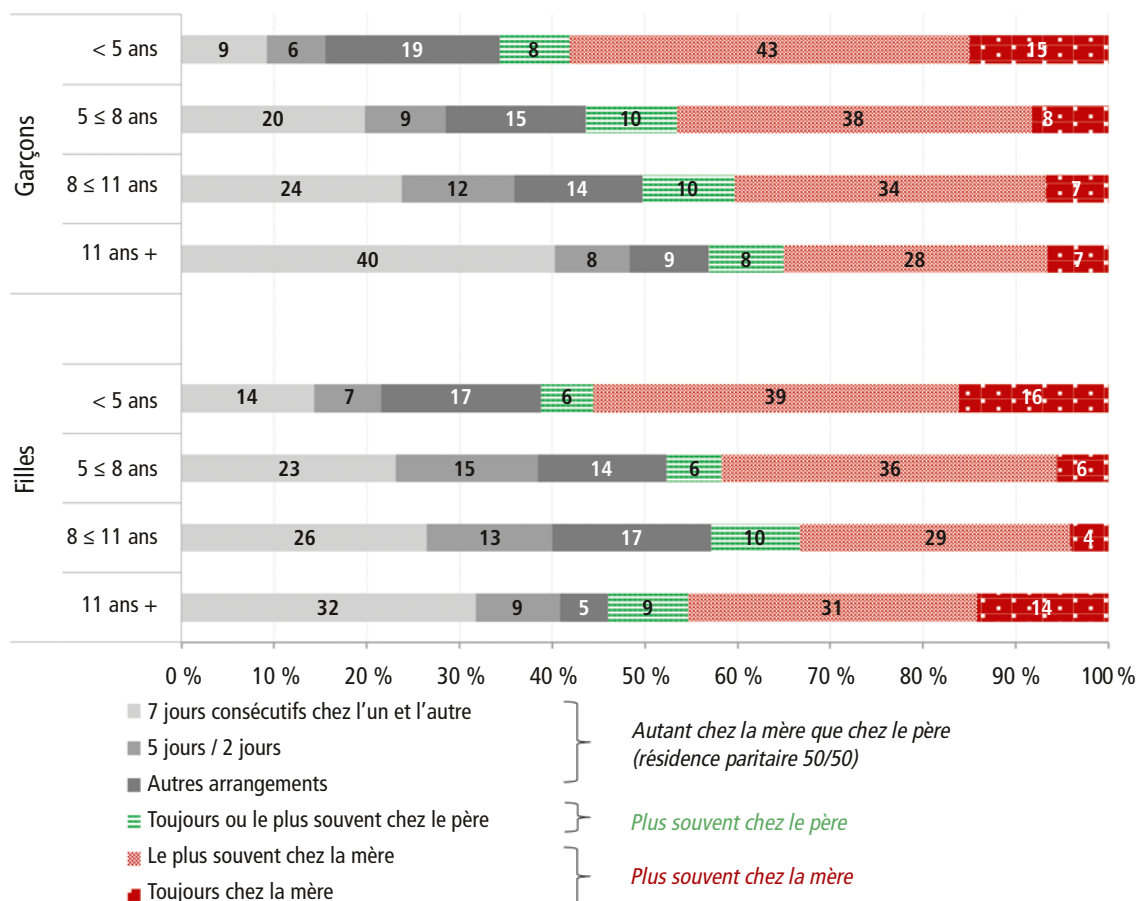
Pas d'effet propre de la taille de la fratrie sur le mode d'arrangement résidentiel

La taille de la fratrie paraît également corrélée au type d'organisation (voir tableaux en annexe). La résidence paritaire 50/50 entre les deux parents est d'autant plus fréquente que les enfants sont nombreux. L'alternance se pratique alors plus souvent sur une base hebdomadaire (une semaine chez l'un, puis une semaine chez l'autre¹²). La résidence exclusivement chez la mère est par ailleurs moins fréquente plus la fratrie est étendue (de 12 % pour l'enfant unique à 6 % lorsque la fratrie compte au moins trois enfants). Toutefois, la corrélation entre le nombre d'enfants et le type d'arrangement résidentiel disparaît dès lors que l'on raisonne à caractéristiques comparables (modélisation ; résultats non présentés), sociales notamment (diplôme, revenu et situation d'activité) et d'âge des enfants. En effet, les parents de trois enfants ou plus sont surreprésentés dans le haut de l'échelle sociale, là où la résidence paritaire est aussi la plus répandue. En outre, plus le nombre d'enfants est élevé, plus l'enfant considéré dans l'enquête est âgé. Or, la résidence principale de l'enfant chez la mère est plus fréquente aux jeunes âges. Autrement dit, la corrélation observée entre la taille de la fratrie et le type d'arrangement résidentiel résulterait en partie d'effets de structure (position sociale des parents et âge des enfants).

¹¹ Cette statistique est calculée sur l'ensemble des répondants, femmes et hommes, en résidence paritaire (les résultats par sexe offrent la même tendance).

¹² En cas de résidence 50-50, le nombre moyen de changements de domicile sur 28 jours est d'autant plus faible qu'il y a d'enfants (7 transitions en moyenne s'il n'y a qu'un enfant contre 6 s'ils sont au moins trois).

Figure 3. Répartition des nuits (quatre dernières semaines) passées par l'enfant cible chez ses parents, selon le sexe et l'âge de l'enfant



Source : Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec, temps 1, 2019

Champ : ensemble des répondants, hors données manquantes (1 276 répondants)

Lecture (ex. « Filles / < 5 ans ») : 16 % des filles de moins de cinq ans ont passé l'ensemble de leurs nuits chez la mère au cours des quatre semaines précédant l'enquête

Le contexte de la séparation

Les caractéristiques de l'union rompue, peu liées au type d'arrangement

En lien avec les caractéristiques de la fratrie concernée par la séparation, la résidence paritaire est d'autant plus fréquente que l'union rompue a été longue (voir l'Annexe). C'est en particulier le cas pour les arrangements où l'alternance de résidence se fait sur un rythme hebdomadaire (sept jours chez l'un, puis sept jours chez l'autre) : de 13 % d'après les femmes (16 % d'après les hommes), lorsque la relation a duré moins de six ans, à 29 % (38 % respectivement), si l'union a duré au moins 14 ans. Mais cette corrélation tient, là aussi, à un effet de structure lié à l'âge des enfants : ils sont plus âgés dans les unions longues. À situation comparable (âge des enfants notamment), l'effet propre de la durée de la relation ne joue plus de façon importante¹³.

¹³ Résultat non présenté ici, d'après un modèle de régression multinomiale (détails et résultats disponibles auprès des auteur-es).

Concernant l'effet de la situation maritale, elle semble jouer de façon opposée selon le sexe. Les femmes non mariées avant la séparation déclarent plus fréquemment une résidence principale à leur domicile (60 % contre 47 % pour les mariées), tandis que les hommes non mariés avant la séparation indiquent moins souvent une résidence principale au domicile de leur ex-partenaire (31 % contre 44 % pour les mariés). L'interprétation de ces tendances contraires est de fait complexe. Dans de nombreux pays, l'absence de mariage peut renvoyer à une vision moins classique et plus ouverte du couple et de la famille, alors que le mariage assigne davantage les épouses aux rôles liés à l'éducation et au soin des enfants. Les réponses des hommes iraient donc dans ce sens : le mariage conduit davantage les femmes à obtenir la résidence principale des enfants. Toutefois, cette vision du couple différente selon le statut matrimonial semble moins correspondre à la situation québécoise. En outre, comment rendre compte du fait que l'on n'observe pas le même effet chez les femmes ? Comme nous l'avons indiqué précédemment, la comparaison des réponses selon le sexe est complexe à cause d'un possible effet de sélection des répondants. Il apparaît ici que les pères ayant participé à l'enquête étaient significativement plus souvent mariés (32 %) que les mères (24 %). Cette surreprésentation des pères mariés, ou sous-représentation des mères mariées, pourrait expliquer une partie des écarts observés.

Lien étroit entre les raisons entourant la séparation et l'organisation résidentielle

En plus des caractéristiques de l'union rompue, le contexte entourant la séparation peut influencer sur l'organisation résidentielle des enfants : initiateur de la rupture, raisons, difficultés à trouver un terrain d'entente et type d'entente (voir l'Annexe).

À la question « De votre point de vue, qui a pris la décision de se séparer ? C'est vous/C'est [prénom ex-partenaire]/C'est vous deux », les réponses des femmes et des hommes ne sont guère symétriques, à l'instar de ce que l'on observe concernant le partage du temps parental. Si, de façon générale, les mères prennent majoritairement cette décision (54 %), les pères déclarent bien moins fréquemment que les mères qu'elles sont à l'origine de cette initiative (46 % contre 63 %, respectivement). Ils tendent davantage à déclarer qu'il s'agit d'une décision commune ou qu'ils sont l'initiateur principal de la séparation. Ces écarts peuvent relever de différentes interprétations. Les femmes comme les hommes peuvent souhaiter présenter la séparation à leur avantage, comme un choix dont ils seraient acteurs. Les écarts peuvent aussi signaler une interprétation plurielle de la question posée, d'un continuum allant de la cause à la prise de décision de la séparation (l'un peut avoir été infidèle ou violent – cause –, l'autre « décide » de le quitter), puisque différentes étapes marquent le processus de séparation (Ahrons et Rodgers, 1987). Quoi qu'il en soit, aucune association importante n'est observée quant à la résidence des enfants après la séparation. Être ou non à l'initiative de la séparation n'a donc guère d'effet sur l'organisation résidentielle des enfants.

En revanche, certains « motifs à la base de la séparation » sont bien plus discriminants et, pour certains, consensuels entre les femmes et les hommes concernant la résidence des enfants. En particulier, les situations de « violence conjugale et/ou à l'encontre des enfants » s'accompagnent bien plus fréquemment d'une résidence permanente de l'enfant chez la mère (27 % d'après les femmes, 13 % d'après les hommes, contre respectivement 9 et 5 % lorsque le motif est « plus amoureux de l'autre et/ou insatisfaction conjugale »). Ainsi, il est possible de postuler que ce problème de violence soit,

tant pour les femmes que les hommes, plus souvent masculin. Toutefois, des analyses complémentaires seraient nécessaires pour confirmer ou infirmer cette hypothèse. Les « problèmes de dépendance (alcool, drogues, médicaments, jeux) » sont également associés à la résidence des enfants, mais, cette fois, avec un effet symétrique selon le sexe du répondant. Les femmes comme les hommes indiquent que l'enfant réside plus fréquemment chez elles/eux. Ainsi, 31 % des hommes relatant ce type de motifs ont « toujours ou le plus souvent » la résidence de l'enfant (contre 12 % en moyenne, selon les hommes) ; 74 % des femmes déclarant ce même motif ont « toujours » (21 %) ou « le plus souvent » (53 %) la résidence de l'enfant (contre respectivement 14 % et 42 % en moyenne, selon les femmes). Tout se passe comme si cette dépendance était celle de l'autre parent, bien que les données ne permettent pas de l'affirmer. Il en va de même pour les « problèmes de santé mentale », dont font plus souvent état les hommes que les femmes, qui s'accompagnent d'une résidence de l'enfant plus fréquente chez eux. Le désamour et/ou l'insatisfaction conjugale, tout comme une nouvelle rencontre s'accompagnent à l'inverse d'une résidence paritaire plus fréquente, quel que soit le sexe du répondant.

Difficulté à trouver un arrangement et judiciarisation de la séparation

Un dernier élément décrivant le contexte de la séparation a trait à « la difficulté à trouver un arrangement avec l'ex-partenaire concernant la garde et les droits de visite de l'enfant ». Celui-ci paraît sans grande surprise associé au partage de la résidence. Pour les femmes comme pour les hommes, moins les parents ont eu de difficultés à trouver un arrangement, plus la résidence paritaire 50/50 est fréquente et moins l'enfant vit principalement chez la mère. Du point de vue des hommes (mais pas des femmes), le degré de complexité à établir une entente est aussi positivement associé au nombre de nuits que passe l'enfant chez eux : 17 % des pères décrivant des difficultés (de 5 à 10 sur une échelle de 10) ont plus souvent l'enfant à leur domicile, contre 10 % lorsque les ex-partenaires n'ont eu aucune difficulté à trouver un arrangement.

Si, chez les femmes comme chez les hommes, la difficulté à trouver un arrangement est associée au « sentiment d'avoir cédé sur la garde et les droits de visite » (oui/non), la corrélation est bien plus marquée du côté des pères : 7 % des pères et 6 % des mères n'ayant eu aucune difficulté à trouver un arrangement déclarent avoir eu l'impression de « céder », contre 66 % des pères, mais seulement 37 % des mères ayant rencontré des difficultés. En lien avec l'arrangement trouvé, les pères, dont l'enfant réside principalement chez la mère, ont bien plus ce sentiment (48 % contre 15 % en cas de résidence paritaire).

Le degré de judiciarisation de l'entente illustre cette difficulté à trouver un arrangement. L'entente a pu être obtenue à l'amiable, sans l'aide de professionnels, ou après une médiation familiale (75 % des cas), faire intervenir un avocat (11 %) ou encore découler d'un procès/jugement (ou son attente) (14 %). Quel que soit le sexe du répondant, plus le degré de judiciarisation est faible, plus la résidence 50/50 est appliquée et moins la résidence de l'enfant est principalement fixée chez la mère (figure 4). D'après les pères répondants, un procès/jugement (ou son attente) est également plus souvent associé au fait qu'ils obtiennent davantage la résidence principale ou exclusive de l'enfant.

Figure 4. Répartition des nuits (quatre dernières semaines) passées par l'enfant chez ses parents, selon le degré de judiciarisation de l'entente



Source : Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec, temps 1, 2019

Champ : ensemble des répondants, hors données manquantes (1 253 répondants)

Lecture : 12 % des femmes dont l'entente a été établie à l'amiable/à la suite d'une médiation déclarent avoir la résidence exclusive de l'enfant

Conclusion

Bien que certains types d'arrangements résidentiels soient fréquents (la résidence paritaire 50/50, une semaine sur deux), les analyses détaillées de cette étude révèlent qu'ils sont néanmoins particulièrement diversifiés (tant pour ce qui est du nombre de jours passés chez l'un et l'autre des parents, ou ailleurs, que de jours de transition entre les logements et du nombre de transitions mensuelles). Cette variété reflète les réalités quotidiennes, chacune spécifique, des parents séparés et des enfants. Il semble dès lors important qu'une certaine latitude puisse exister quant à l'organisation de la résidence des enfants après la séparation. Si le degré de satisfaction des parents relativement à la quantité de temps passé avec l'enfant varie en fonction de l'arrangement résidentiel retenu, ce lien n'est pas pour autant systématique : les mères dont l'enfant réside davantage chez le père, et les pères dont l'enfant réside davantage chez la mère, sont certes plus souvent insatisfaites et insatisfaits, mais près de la moitié de ces parents s'estiment néanmoins « satisfaits » ou « très satisfaits », signe qu'il serait vain de

calquer un modèle unique sur l'ensemble des parents séparés, ou de déterminer qu'un modèle est, dans l'absolu, meilleur qu'un autre.

Il existe certes de nombreuses études établissant un lien entre les arrangements résidentiels – et notamment le maintien de la présence du père – et le bien-être des enfants, leur développement social et cognitif (Lamp, 2012 ; Martial, 2012). Par exemple, la satisfaction générale des adolescents paraît meilleure en moyenne dans les situations de garde partagée (Steinbach *et al.*, 2021). Mais, bien que la modalité de garde des enfants jugée « idéale » dans la société québécoise soit la garde partagée (à l'exception des très jeunes enfants) (Godbout *et al.*, 2018), elle peut aussi, dans certaines situations, être associée à un moindre bien-être des enfants. C'est notamment le cas lorsque les relations père-enfants sont de piètre qualité (Vanassche *et al.*, 2013). La résidence partagée recouvre en elle-même des réalités très diverses en ce qui a trait aux profils relationnels entre ex-partenaires, qui sont liés à des niveaux différents de bien-être des enfants (Baude *et al.*, 2022). Quelles que soient les modalités de résidence de l'enfant, la relation coparentale paraît centrale pour permettre l'exercice conjoint de l'autorité parentale et le maintien des liens entre l'enfant et ses deux parents (Rouyer *et al.*, 2013).

Le type d'arrangement résidentiel est lié, on l'a vu, à un ensemble de critères, allant de l'âge des enfants au contexte de la séparation en passant par la position sociale des parents. Cette dernière paraît centrale, parce qu'elle peut être associée à la fois à des conceptions différentes de la famille, du rôle des femmes et des hommes au sein de la famille et plus largement dans la société, et, corolairement, à un engagement parental plus ou moins fort avant la séparation. Elle peut également refléter une gestion spécifique de la séparation (l'entente à l'amiable sans l'aide de professionnels est, par exemple, moins fréquente chez les moins diplômés), avec un pouvoir différent de négociation et de résistance pour faire entendre sa voix au moment de la séparation, tant entre les partenaires que face à l'institution judiciaire. Enfin, la position sociale des parents est associée à des conditions de logement plus ou moins favorables à l'accueil des enfants, en particulier à la résidence partagée, nécessitant que l'un et l'autre des parents aient la possibilité de recevoir leurs enfants (information sur le logement respectif des ex-partenaires toutefois non disponible dans l'enquête).

Cette étude aurait pu inclure bien d'autres caractéristiques, sans toutefois que l'on puisse présumer le sens de causalité à partir de données transversales. C'est notamment le cas de la distance séparant le domicile des ex-partenaires¹⁴. La part de parents vivant à proximité l'un de l'autre (moins de 20 km) est ainsi bien plus fréquente dans les situations de résidence paritaire (89 %) que dans celles où l'enfant réside « toujours ou le plus souvent chez le père » (79 %), « le plus souvent chez la mère » (69 %) ou « toujours chez la mère » (54 %). Il en va de même concernant la situation de couple des parents séparés (des mères notamment), moins souvent engagés dans une nouvelle relation de couple lorsqu'ils ont plus souvent l'enfant chez eux (Saint-Jacques *et al.*, 2023). Mais les données présentées ne permettent toutefois pas de savoir si l'éloignement géographique entre les ex-partenaires ou leur situation de couple au moment de l'enquête a généré un type d'arrangement résidentiel particulier ou si, à l'inverse, le type d'arrangement adopté après la séparation a plus ou moins encouragé les ex-partenaires à vivre loin l'un de l'autre ou à reformer ou non une union. Les temps 2 et 3 de l'enquête devraient permettre d'étudier de façon plus dynamique les arrangements résidentiels, mais aussi leur évolution

¹⁴ Information qui mériterait d'être affinée par la prise en compte du contexte géographique, distance en km et temps de transport ne se recoupant pas de la même façon en zone rurale ou en zone densément peuplée (grande agglomération).

dans le temps, les modalités de résidence des enfants n'étant pas fixées une fois pour toutes. La garde partagée (40-60 %) se transforme parfois en garde exclusive (plus de 60 % du temps avec un parent), notamment à l'adolescence en réponse à des préoccupations pratiques et relationnelles (proximité du réseau social des enfants, de leur école, etc.) (Desrosiers et Tétreault, 2018) ou au changement de situation des parents. Nombre de contacts entre le père et l'enfant se rompent, en particulier à des moments charnières, comme lorsque ce dernier atteint la majorité (Régner-Loilier, 2016). Seules des données longitudinales peuvent permettre de suivre ces évolutions avec précision (Steinbach et Augustijn, 2021).

Références bibliographiques

- Ahrons, C. R., Rodgers R. H. 1987. *Divorced Families : A Multidisciplinary Developmental View*, New York, W.W. Norton & Company.
- Baude, A., Gauthier-Légaré, A., Drapeau, S., Saint-Jacques, M.-C., Cyr, F., Régner-Loilier, A., Lachance, V., Pacaut, P. 2022. « Familles en garde partagée : diversité des profils relationnels et bien-être des enfants », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- Bauserman, R. 2012. A meta-analysis of parental satisfaction, adjustment, and conflict in joint custody and sole custody following divorce, *Journal of Divorce & Remarriage*, 53 (6), 464-488.
- Berman, R., Daneback, K. 2020. Children in dual-residence arrangements : a literature review, *Journal of Family Studies*, <https://doi.org/10.1080/13229400.2020.1838317>.
- Bonnet, C., Garbinti, B., Solaz, A. 2015. Les conditions de vie des enfants après le divorce, *Insee Première*, n° 1536.
- Bryson, C., McKay, S. 2018. Non-resident parents : Why are they hard to capture in surveys and what can we do about it ? CASE Papers, n° 210, Centre for Analysis of Social Exclusion, LSE.
- Carrasco, V. Dufour, C. 2015. Les décisions des juges concernant les enfants des parents séparés ont fortement évolué dans les années 2000, *Infostat Justice*, n° 132.
- Castagner-Giroux, C., Le Bourdais, C., Pacaut, P. 2016. La séparation parentale et la recomposition familiale : esquisse des tendances démographiques au Québec (pp. 11-34), dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. St-Amand et S. Lévesque (dir.), *Séparation parentale, recomposition familiale : enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- De Saint Pol, T., Bouchardon, M. 2013. Le temps consacré aux activités parentales, *Études et résultats*, n° 841.
- Desrosiers, H., Tétreault, K. avec la collaboration d'Amélie Ducharme. 2018. Les trajectoires familiales diversifiées des jeunes nés au Québec à la fin des années 1980, *Portraits & trajectoires*, n° 23, Institut de la statistique du Québec.
- Godbout, É., Saint-Jacques, M.-C., Ivers, H. 2018. Après la séparation, avec qui les enfants devraient-ils vivre ? Une analyse de l'opinion québécoise, *L'Année sociologique*, 68 (2), 393-422.
- Godbout, É., Saint-Jacques, M.-C., Baude, A., Ivers, H. 2021. Avis méthodologique. Les parents ayant une garde partagée sont-ils surreprésentés dans l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) ? , note révisée le 4 novembre 2021.

- Godbout, É., Turbide, C., Poitras, K., Larouche, K., Baude, A., Cyr, F., Roy, D. 2023. Les conflits sévères de séparation : comment circonscrire cette réalité chez les parents québécois ? (pp. 411-438), dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- Hakovirta, M., Skinner, C. 2021. Shared physical custody and child maintenance arrangements : A comparative analysis of 13 countries using a model family approach (pp. 309-331), dans L. Bernardi et D. Mortelmans (dir.), *Shared Physical Custody : Interdisciplinary Insights in Child Custody Arrangements*, London, Springer.
- Haux, T., Platt, L. 2021. Fathers' involvement with their children before and after separation, *European journal of Population*, 37, 151-177.
- Houle, P., Turcotte, M., Wendt, M. 2017. Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale. Évolution de la participation des parents aux tâches domestiques et aux soins des enfants de 1986 à 2015, Statistique France, n° 89-652-X2017001 au catalogue, Ottawa, Ministère de l'Industrie.
- Juby, H., Le Bourdais, C., Marcil-Gratton, N. 2005. Sharing roles, sharing custody ? Couples' characteristics and children's living arrangements at separation, *journal of Marriage and Family*, 67 (1), 157-172.
- Lacharité, C. 2014. La garde partagée au Québec : une innovation sociale à parachever (pp. 62-65), dans G. Neyrand (dir.), *Le livre blanc de la résidence alternée*, Toulouse, Érès.
- Lamp, M. E. 2010. *The Role of the Father in Child Development* (5e ed.), Hoboken, Wiley.
- Macintosh, J. E. 2009. Legislating for shared parenting : Exploring some underlying assumptions, *Family Court Review*, 47 (3), 389-400.
- Martial, A. 2012. Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales, *Ethnologie française*, 42 (1), 105-116.
- Noël, R., Cyr, F. 2012. De la situation monoparentale à la question du tiers, *Psychothérapies*, 32 (1), 39-48.
- Pelletier, D. 2017. Combien d'enfants en double résidence ou en garde partagée ? Sources et mesure dans les contextes québécois et canadien, *Cahiers québécois de démographie*, 46 (1), 101-127.
- Régner-Loilier, A. 2016. Séparation conjugale et rupture du lien père-enfants : des causes multiples (pp. 35-53), dans A. Martial (dir.), *Des pères « en solitaire » ? Ruptures conjugales et paternité contemporaine*, Presses universitaires de Provence.
- Régner-Loilier, A., Baude, A. 2023. Résidence des enfants après la séparation au Québec. Diversité des arrangements et facteurs associés, *Population*, 78 (3), 431-465.
- Rouyer, V., Huet-Gueye, M., Baude, A. 2013. Les enfants et leurs parents dans la séparation conjugale : l'importance de la relation coparentale, *Dialogue*, 4 (202), 89-98.
- Saint-Jacques, M.-C., Baude, A., Godbout, É., Robitaille, C., Goubau, D., Pacaut, P., Biland, É., Dubeau, D., Régner-Loilier, A., et al. 2018. Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ), Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, M.-C., Lavoie, K., Côté, I. 2021. Avis méthodologique. Genre versus Sexe, note révisée le 11 mai 2021.
- Saint-Jacques, M.-C., Robitaille, C., Ivers, H. 2023. La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (pp. 29-60), dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

- Saint-Jacques, M.-C., Régnier-Loilier, A., Pacaut, P. 2023. Diversité conjugale et familiale chez les parents québécois récemment séparés : aller au-delà du prisme de la cohabitation (pp. 61-88), dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- Sodermans, A K., Matthijs, K., Swicegood, G. 2013. Characteristics of joint physical custody families in Flanders, *Demographic Research*, 28 (29), 821-848.
- Sodermans, A K., Vanassche, S., Matthijs, K., Swicegood, G. 2014. Measuring post-divorce living arrangements : Theoretical and empirical validation of the residential calendar, *journal of Family Issues*, 35 (1), 125-145.
- Statistique Canada. 2013. Tableau 17-10-0061-01 Estimations du nombre de familles de recensement au 1^{er} juillet. <https://doi.org/10.25318/1710006101-fra>.
- Steinbach, A., Augustijn, L. 2021. Post-separation parenting time schedules in joint physical custody arrangements, *journal of Marriage and Family*, 83 (2), 595-607.
- Steinbach, A., Augustijn, L., Corkadi, G. 2021. Joint physical custody and adolescents' life satisfaction in 37 North American and European countries, *Family Process*, 60 (1), 145-158.
- Testenoire, A. 2015. Genre, stratification et mobilité sociale au sein des classes populaires, *Lien social et Politiques*, 74, 19-36.
- Unterreiner, A. 2018. Le quotidien des familles après une séparation : état de la recherche internationale sur l'organisation de la vie des familles de couples séparés, Les dossiers de la DREES, n° 27.
- Vanassche, S., Sodermans, A K., Matthijs, K., Swicegood, G. 2013. Commuting between two parental households : The association between joint physical custody and adolescent wellbeing following divorce, *journal of Family Studies*, 19 (2), 139-158.

Annexes

Tableau 1. Arrangements résidentiels des enfants selon diverses caractéristiques (%) – Réponses des femmes et des hommes ensemble

Femmes et Hommes	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours / 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
Caractéristiques sociales des répondants							
Niveau de scolarité							X² (15) = 40,5 ; p = 0,0004
Collège ou moins	23	5	12	9	38	13	
Premier cycle	21	11	15	7	39	6	
Études supérieures	20	13	16	7	36	7	
Autre, nsp	21	13	18	8	27	13	
Revenu net imposable l'année de la séparation (en dollars canadiens)							X2 (20) = 132 ; p = < ,0001
< 30 000 CAD	5	8	41	21	9	0	
30 000 ≤ 50 000 CAD	9	14	43	7	8	0	
50 000 ≤ 70 000 CAD	12	19	30	6	8	0	
700 000 CAD et +	16	20	27	2	7	0	
Pays de naissance							X² (10) = 26,3 ; p = 0,0033
Canada	22	11	15	8	36	9	
Autre pays	15	6	16	8	38	18	
Caractéristiques de l'union rompue							
Situation maritale							X² (5) = 6,9 ; p = 0,2296
Mariée	24	12	11	7	35	11	
Non mariée	21	9	16	8	37	9	
Durée de la relation rompue							X² (15) = 77,6 ; p = < ,0001
< 6 ans	14	5	16	7	41	16	
6 ans à < 10 ans	19	12	18	9	36	6	
10 ans à < 14 ans	24	13	13	9	35	6	
14 ans et +	34	9	11	7	29	11	

Femmes et Hommes	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours / 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
Contexte de la séparation							
Initiateur de la séparation							X² (10) = 13,1 ; p = 0,2197
Le père	20	8	11	8	41	12	
La mère	22	11	15	8	35	10	
Les deux	21	10	18	10	34	8	
Raison de la rupture (oui versus non)							
Plus amoureux	22	11	16	8	35	7	X² (5) = 26,8 ; p = < ,0001
Mésententes, conflits	20	11	13	8	38	10	X² (5) = 5,1 ; p = 0,408
Santé mentale	18	10	9	14	37	13	X² (5) = 14,7 ; p = 0,0119
Rencontre, infidélité	20	11	12	9	37	7	X² (5) = 8,8 ; p = 0,1159
Violence	14	4	8	6	45	24	X² (5) = 36,7 ; p = < ,0001
Dépendance, alcool	18	2	10	9	45	17	X² (5) = 30,9 ; p = < ,0001
Difficultés à trouver un arrangement							X² (10) = 58,1 ; p = <,0001
Aucune	27	11	17	7	28	9	
Très peu, peu	17	12	16	7	39	8	
Difficultés	17	5	10	9	45	17	
Type d'entente							X² (10) = 34,1 ; p = 0,0002
Amiable, médiation	22	12	16	8	34	8	
Avocat	19	6	16	5	44	9	
Attente procès / jugement	20	5	6	9	44	16	

Femmes et Hommes	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours / 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
Caractéristiques de l'enfant cible							
Sexe et âge							
Fille							X² (15) = 44,9 ; p = <,0001
< 5 ans	14	7	17	6	39	16	
5 ≤ 8 ans	23	15	14	6	36	6	
8 ≤ 11 ans	26	13	17	10	29	4	
11 ans et +	32	9	5	9	31	14	
Ensemble	22	11	14	7	35	10	
Garçon							X² (15) = 52,5 ; p = <,0001
< 5 ans	9	6	19	8	43	15	
5 ≤ 8 ans	20	9	15	10	38	8	
8 ≤ 11 ans	24	12	14	10	34	7	
11 ans et +	40	8	9	8	28	7	
Ensemble	21	9	15	9	37	10	
Nombre de frères et sœurs							
							X² (10) = 29,7 ; p = 0,0001
Aucun	17	8	16	8	39	12	
Un	23	12	14	9	34	8	
Deux ou plus	32	8	12	6	36	6	
ENSEMBLE	22	10	15	8	36	10	

Tableau 2. Arrangements résidentiels des enfants selon diverses caractéristiques (%) – Réponses des femmes

	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours / 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
<i>Caractéristiques sociales des répondants</i>							
Niveau de scolarité							X² (15) = 42,6 ; p = 0,0002
Collège ou moins	19	2	9	3	46	20	
Premier cycle	19	10	10	5	47	9	
Études supérieures	20	14	10	4	43	9	
Autre, nsp	23	12	17	3	27	18	

	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours / 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
Revenu net imposable l'année de la séparation (en dollars canadiens)							X ² (20) = 82,1 ; p = < ,0001
< 30 000 CAD	17	4	6	2	46	26	
30 000 ≤ 50 000 CAD	19	9	12	5	47	7	
50 000 ≤ 70 000 CAD	20	14	14	4	38	10	
700 000 CAD et +	32	18	17	6	25	2	
Pays de naissance							X ² (10) = 20,4 ; p = 0,0253
Canada	20	9	10	4	44	12	
Autre pays	12	8	15	2	34	29	
Caractéristiques de l'union rompue							
Situation maritale							X ² (5) = 9,3 ; p = 0,994
Mariée	22	12	12	6	33	14	
Non mariée	19	8	15	2	34	29	
Durée de la relation rompue							X ² (15) = 52,7 ; p = < ,0001
< 6 ans	13	3	10	2	46	25	
6 ans à < 10 ans	19	14	14	4	43	8	
10 ans à < 14 ans	22	11	12	5	42	8	
14 ans et +	29	10	7	5	36	13	
Contexte de la séparation							
Initiateur de la séparation							X ² (10) = 6,7 ; p = 0,7558
Le père	18	9	9	3	43	19	
La mère	20	10	11	3	43	14	
Les deux	20	6	14	6	42	12	

	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours / 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
Raison de la rupture (oui versus non)							
Plus amoureux	21	11	12	4	43	9	X² (5) = 31,6 ; p = < ,0001
Mésententes, conflits	18	10	10	4	42	16	X² (5) = 3,1 ; p = 0,6816
Santé mentale	14	9	13	2	43	19	X² (5) = 3,3 ; p = 0,6538
Rencontre, infidélité	19	11	9	3	49	10	X² (5) = 7,3 ; p = 0,2011
Violence	10	5	8	4	46	27	X² (5) = 17,3 ; p = < ,0039
Dépendance, alcool	14	2	8	1	53	21	X² (5) = 21,4 ; p = < ,0007
Difficultés à trouver un arrangement							X² (10) = 22,6 ; p = < ,0122
Aucune	24	10	11	5	35	15	
Très peu, peu	17	12	10	3	48	11	
Difficultés	15	4	13	2	56	9	
Type d'entente							X² (10) = 27,8 ; p = 0,0019
Amiable, médiation	21	10	12	5	41	12	
Avocat	16	4	13	2	56	9	
Attente procès / jugement	17	5	3	0	48	27	
Caractéristiques de l'enfant cible							
Sexe et âge							
Fille							X² (15) = 39,7 ; p = < ,0005
< 5 ans	14	3	10	1	48	24	
5 ≤ 8 ans	22	15	8	1	45	7	
8 ≤ 11 ans	24	9	16	3	42	7	
11 ans et +	33	13	2	7	34	11	
Ensemble	21	9	10	2	44	14	

	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours / 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
Garçon							$X^2(15) = 35,1$; $p = 0,0024$
< 5 ans	9	6	14	3	43	25	
5 ≤ 8 ans	18	9	10	6	44	13	
8 ≤ 11 ans	18	14	11	6	43	8	
11 ans et +	39	9	9	7	30	7	
Ensemble	19	9	12	5	41	15	
Nombre de frères et sœurs							$X^2(10) = 17,5$; $p = 0,0634$
Aucun	15	7	12	3	45	17	
Un	21	11	11	5	40	13	
Deux ou plus	30	8	7	2	42	10	
ENSEMBLE	29	9	11	4	42	14	

Tableau 3. Arrangements résidentiels des enfants selon diverses caractéristiques (%) – Réponses des hommes

	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours / 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
Caractéristiques sociales des répondants							
Niveau de scolarité							X² (15) = 15,2; p = 0,4406
Collège ou moins	26	9	14	15	30	7	
Premier cycle	24	13	20	10	31	2	
Études supérieures	21	13	23	10	29	4	
Autre, nsp	20	13	17	15	28	7	
Revenu net imposable l'année de la séparation (en dollars canadiens)							X2 (20) = 54,4 ; p = < ,0001
< 30 000 CAD	16	7	13	24	31	10	
30 000 ≤ 50 000 CAD	18	10	14	12	38	7	
50 000 ≤ 70 000 CAD	29	11	23	10	23	3	
700 000 CAD et +	28	15	21	7	27	3	

	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours / 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
Pays de naissance							$X^2(10) = 19,4$; $p = 0,0036$
Canada	24	12	19	12	28	5	
Autre pays	17	5	16	11	42	9	
Caractéristiques de l'union rompue							
Situation maritale							$X^2(5) = 19,6$; $p = 0,0015$
Mariée	25	12	11	9	35	8	
Non mariée	23	11	22	14	27	4	
Durée de la relation rompue							$X^2(15) = 41,4$; $p = 0,0003$
< 6 ans	16	8	23	12	36	5	
6 ans à < 10 ans	19	10	22	14	31	3	
10 ans à < 14 ans	27	17	12	13	27	4	
14 ans et +	38	8	14	9	22	9	
Contexte de la séparation							
Initiateur de la séparation							$X^2(10) = 16,7$; $p = 0,0818$
Le père	22	8	12	11	39	8	
La mère	25	13	21	13	25	4	
Les deux	22	12	19	13	29	5	
Raison de la rupture (oui versus non)							
Plus amoureux	23	11	21	11	28	5	$X^2(5) = 8,6$; $p = 0,1263$
Mésententes, conflits	22	12	16	12	34	5	$X^2(5) = 5,1$; $p = 0,4091$
Santé mentale	21	10	6	22	32	9	$X^2(5) = 20$; $p = 0,0012$
Rencontre, infidélité	28	11	15	14	28	5	$X^2(5) = 5,8$; $p = 0,3298$
Violence	29	0	5	14	39	13	$X^2(5) = 7,2$; $p = < ,2089$
Dépendance, alcool	30	0	10	31	23	6	$X^2(5) = 18,9$; $p = < ,0002$

	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours / 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
Difficultés à trouver un arrangement							$X^2(10) = 50,7 ; p = <,0001$
Aucune	31	13	22	10	21	3	
Très peu, peu	17	13	22	12	30	6	
Difficultés	19	6	9	17	42	7	
Type d'entente							$X^2(10) = 21 ; p = 0,0209$
Amiable, médiation	24	13	21	11	27	4	
Avocat	22	9	19	9	31	9	
Attente procès / jugement	22	6	8	16	40	8	
Caractéristiques de l'enfant cible							
Sexe et âge							
Fille							$X^2(15) = 34 ; p = 0,0034$
< 5 ans	15	13	25	12	28	6	
5 ≤ 8 ans	24	15	18	9	30	4	
8 ≤ 11 ans	30	20	18	18	14	0	
11 ans et +	30	6	8	10	28	17	
Ensemble	24	14	18	12	26	6	
Garçon							$X^2(15) = 28,7 ; p = 0,0178$
< 5 ans	9	7	24	13	44	4	
5 ≤ 8 ans	22	8	21	14	32	3	
8 ≤ 11 ans	30	11	14	14	25	5	
11 ans et +	42	7	8	10	27	6	
Ensemble	23	8	18	13	33	04	
Nombre de frères et sœurs							$X^2(10) = 14,1 ; p = 0,1685$
Aucun	19	10	20	13	32	7	
Un	25	14	17	13	28	5	
Deux ou plus	34	7	19	10	30	2	
ENSEMBLE	23	11	18	12	30		

Source : Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec, temps 1, 2019
Champ : ensemble des répondants, hors données manquantes (1 276 répondants)